



Avoir une réserve d'eau potable dans une situation d'urgence

**Vous ne serez peut-être pas
en mesure d'utiliser votre eau
dans une situation d'urgence.**

Un ouragan, une inondation ou autre catastrophe peut entraîner la contamination de l'eau par des bactéries, des produits chimiques et d'autres choses qui peuvent vous rendre malade.

**Pour être prêt,
vous devez avoir
suffisamment d'eau pour
au moins trois jours.**

De combien d'eau ai-je besoin pour trois jours?

Pour boire

Prévoyez au moins deux litres par personne par jour pour boire, incluant l'eau nécessaire pour la préparation pour nourrisson, le jus et les glaçons, pour le nettoyage des fruits et des légumes et pour le brossage des dents.

Eau potable requise :

2 litres x nombre de gens x 3 jours = nombre de litres d'eau potable

Pour la cuisson, le bain ou le nettoyage :

Prévoyez au moins deux litres supplémentaires par personne par jour.

Quantité totale d'eau requise :

4 litres x nombre de gens x 3 jours = nombre de litres d'eau requise

Entreposez une certaine quantité d'eau dans de petites bouteilles que vous pouvez emporter si vous devez évacuer votre maison. Vous aurez besoin d'eau supplémentaire si vous avez des animaux de compagnie.

Que se passe-t-il si l'eau de mon robinet n'est pas sécuritaire?

Si l'eau de votre robinet n'est pas sécuritaire, vous devrez faire bouillir l'eau ou utiliser de l'eau en bouteille pour boire, faire la préparation pour nourrissons, faire du jus, faire des glaçons, laver les fruits et les légumes, vous brosser les dents ou faire la cuisson.

Si vous n'avez pas accès à de l'eau bouillie ou en bouteille, vous pouvez désinfecter de petites quantités d'eau en suivant les directives à la fin de la présente brochure.

Pour obtenir plus d'information sur les mesures à prendre s'il faut **faire bouillir l'eau**, consultez les pages Web suivantes :
Pour les maisons www.gov.ns.ca/nse/water/docs/Boilwater-Factsheet.pdf (en anglais seulement)

Pour les endroits où il faut prendre des précautions particulières en ce qui a trait à l'eau, par exemple les restaurants, les hôtels, les hôpitaux, les foyers de soins infirmiers, les établissements de production alimentaire et les dépanneurs
www.gov.ns.ca/nse/water/docs/FactSheet-BoilAdvisoryPrecautions.pdf (en anglais seulement)

Comment puis-je savoir si mon eau est sécuritaire lorsqu'elle provient d'un service d'approvisionnement municipal?

Écoutez les stations locales de radio et de télévision.

Votre municipalité fera des annonces :

- lorsque l'eau est sécuritaire pour la consommation;
- si vous devez faire bouillir l'eau avant de la consommer et pendant combien de temps;
- si vous pouvez utiliser l'eau pour le lavage et le nettoyage mais pas pour boire;
- si vous devez utiliser de l'eau en bouteille.

Comment puis-je savoir si mon eau est potable lorsqu'elle provient d'un puits privé?

Après une catastrophe, vous devez faire vérifier l'eau de votre puits avant de l'utiliser pour boire, pour faire de la préparation pour nourrissons, pour faire du jus, pour faire des glaçons, pour laver les fruits et les légumes, pour vous brosser les dents ou pour faire la cuisson.

Si les résultats indiquent que vous devez faire traiter votre eau, suivez le processus indiqué à l'adresse

www.gov.ns.ca/nse/water/privatewells.asp.

Pour obtenir plus d'information sur les **puits privés**, y compris :

- comment vous assurer que votre eau de puits est sécuritaire;
- comment désinfecter votre puits;
- comment construire un puits sécuritaire;
- comment interpréter les résultats d'une vérification de l'eau;
- une liste des laboratoires où vous pouvez faire vérifier votre eau;

www.gov.ns.ca/nse/water/privatewells.asp

ou communiquez avec le bureau local du ministère de l'Environnement au **1-877-9ENVIRO (1-877-936-8476)**.

L'eau de surface n'est pas une source d'eau potable

L'eau de surface inclut l'eau des lacs, des rivières, des étangs et des sources. Ne buvez PAS cette eau sauf si elle a été filtrée et désinfectée de façon appropriée. La seule façon de s'assurer que l'eau est sécuritaire est de la faire vérifier.

Pour obtenir plus d'information, consultez le site Web

www.gov.ns.ca/nse/surface.water/docs/SurfaceWaterQA.pdf (en anglais seulement)

Comment désinfecter une petite quantité d'eau

Pendant une période où l'eau doit être bouillie, vous pouvez :

- faire bouillir l'eau;
- utiliser de l'eau en bouteille;
- désinfecter l'eau à l'aide d'un produit à blanchir au chlore;
- désinfecter l'eau à l'aide de pastilles.

Désinfecter l'eau à l'aide d'un produit à blanchir au chlore

- Utilisez un produit à blanchir non parfumé.
- Assurez-vous qu'il contient de 4 à 6 % de chlore.
- Ajoutez des gouttes de produit à blanchir aux litres ou gallons d'eau, selon les quantités indiquées dans le tableau ci-dessous.

Quantité	Nombre de gouttes	Cuillerées à thé
1 litre	2	
2 litres	4	
3 litres	6	
4 litres	8	1/8 de cuillerée à thé
1 gallon	8	1/8 de cuillerée à thé
2 gallons	16	1/4 de cuillerée à thé
3 gallons	24	3/4 de cuillerée à thé
4 gallons	32	1/2 de cuillerée à thé
5 gallons	40	5/8 de cuillerée à thé

- Mélangez bien.
- Couvrez le mélange avec un papier essuie-tout ou un couvercle sans le fermer complètement.
- Laissez le mélange reposer dans une glacière ou un réfrigérateur pendant environ 8 heures. Cette période est suffisante pour que le produit à blanchir nettoie l'eau et s'évapore, vous permettant d'utiliser l'eau propre.

Désinfecter à l'aide de pastilles de purification de l'eau

- Vous pouvez acheter ces pastilles dans une pharmacie ou un magasin qui vend de l'équipement de camping.
- Suivez les directives sur l'étiquette.

Consultez notre site Web à l'adresse
www.gov.ns.ca/nse/water/drinking.water.asp

(en anglais seulement)

ou communiquez avec le bureau local
du ministère de l'Environnement au

1-877-9ENVIRO (1-877-936-8476)


NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE